

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
RÉGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DU NOUN  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE KOUOPTAMO  
BP 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

NIFU : M 1193 11475503 G

NSIF N°: 010 -9458001 -F

Boîte Postale: 99 Mbankouop - Kouoptamo



Commune créée en 1993

Par Décret Présidentiel Numéro 93/321

Du 25 Novembre 1993

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland  
\*\*\*\*\*  
WEST REGION  
\*\*\*\*\*  
NOUN DIVISION  
\*\*\*\*\*  
KOUOPTAMO COUNCIL  
PO BOX 99 KOUOPTAMO  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

Adresse Email: [communekouoptamo@gmail.com](mailto:communekouoptamo@gmail.com)

Téléphones: (237) 696 93 35 04 / 699 94 74 37

(237) 697 12 11 51 / 670 46 40 62

## DECISION MUNICIPALE N° 06 /DM/CK/SG/03-2024

PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°04/AONO/CK/CIPM-BEC/SG/2024 DU 19/01/2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE (PLACE DES FÊTES) DANS LA COMMUNE DE KOUOPTAMO,  
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Le Maire de la Commune de Kouoptamo,

- Vu la Constitution du Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/011 du 15 juillet 2018 portant code de transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 15 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024/ du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriale décentralisées ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19/06/2012 relative à la passation et au contrôle de l'exercice des marchés publics ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 26/09/2018 portant code des marchés publics ;  
Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des CIPM auprès des Communauté Urbaines et des Communes d'Arrondissements ;  
Vu la Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques au Cameroun pour l'exercice 2024;  
Vu le Procès-verbal n°016/PV/CK/CIPM/SG/2024 du 22/02/2024 de la CIPM de Kouoptamo relatif à ce projet ;  
Vu le Rapport de la Sous-commission d'analyse des offres du 28/02/2024;  
Vu l'Arrêté n°000067/A/MINDDEVEL/du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Kouoptamo ;  
Considérant les nécessités de services.

### DECIDE:

Article 1<sup>er</sup> : L'établissement ci-dessous désigné est retenu comme attributaire de la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/CK/CIPM-BEC/SG/2024 DU 19/01/2024 pour l'exécution des travaux de construction d'une tribune (place des fêtes) dans la Commune de Kouoptamo, Département du Noun, région de l'ouest.

N°	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	ETS VICTORY ENTERPRISE Tél. : 677 82 93 46	72 025 029 FCFA	04 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

#### AMPLIATIONS :

- PREFET/NN
- DD/MINMAP/NN
- ARMP/OU
- PRESIDENT CIPM/KPTAMO
- CHRONO

Kouoptamo, le 1 MARS 2024

LE MAIRE,  
(Maître d'ouvrage)

